

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 juillet 2008
(convocation du 7 juillet 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Juillet Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DAVID Jean-Louis à/c de 12 h 40
M. BENOIT Jean-Jacques à M. LABISTE Bernard à/c de 13 h 15
Mme. BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel
M. CAZABONNE Didier à Mme. FAYET Véronique
M. DUCHENE Michel à M. BRON Jean-Charles
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à/c de 13 h 15
M. ANZIANI Alain à M. GUICHOUX Jacques à/c 13 h 15
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BRUGERE Nicolas à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. DANJON Frédéric à Mme. CURVALE Laure
M. DELAUX Stéphan à M. GAUTE Jean-Michel
M. DUBOS Gérard à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain

Mlle. EL KHADIR Samira à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 13 h 00
puis à M. MERCIER Michel à/c de 13 h 00
Mme. FAORO Michèle à Mme. FOURCADE Paulette
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. AMBRY Stéphane à/c de 13 h 15
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel à/c de 13 h 15
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à/c de 13 h 15
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. POIGNONEC Michel à/c de 11 h 00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme. PIAZZA Arielle à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à/c de 13 h 15
M. RAYNAL Franck à M. MILLET Thierry
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. LIRE Marie Françoise
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux -
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition de programmes et d'études
préliminaires - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'avant-projets -
Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les nouveaux programmes d'aménagement développés par la Communauté Urbaine visent à améliorer, pour tous les usagers, les conditions de l'utilisation de l'espace public en définissant dans le cadre du PDU et le PLU de nouvelles règles de partage de la rue visant à répondre au triple impératif de la sécurité, de la qualité de vie et de l'embellissement de la ville.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- améliorer les conditions de sécurité des déplacements des piétons et cyclistes,
- assurer les conditions d'un bon fonctionnement des déplacements pour tous les modes de transport en privilégiant ceux qui sont faiblement consommateurs d'espace et d'énergie (transports en commun, taxis, deux roues, marche à pied),
- contribuer à l'amélioration de la qualité de vie (vie résidentielle, sociale, économique) notamment pour ce qui concerne l'environnement (bruit, mais aussi paysage urbain...),
- promouvoir la qualité des espaces publics sur le plan de l'embellissement, du confort, de la commodité...

Le volume des études menées dans ce cadre par la Direction des Grands Travaux de la Communauté Urbaine de Bordeaux évoluant au gré des demandes formulées par les communes, il est apparu nécessaire de fournir à cette Direction, les moyens de mener correctement l'ensemble des études dans des délais satisfaisants.

Il a ainsi été envisagé de recourir à des marchés à bons de commande, tels que décrits par l'article 77 du Code des marchés publics, qui permettront d'avoir toute la réactivité souhaitée face aux multiples demandes, plusieurs missions pouvant ainsi être conduites simultanément sur différents secteurs du territoire communautaire.

A cet effet, le Centre Infrastructures de la Direction des Grands Travaux a mis au point un dossier de consultation en forme d'appel d'offres ouvert comportant deux lots séparés (consultable par les élus communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés (13^{ème} étage), en application

des dispositions des articles L 21-21.12 et 21-21-.13 du C.G.C.T.), en vue de la dévolution de deux marchés de type à bons de commande.

Les prestations de chaque lot sont les suivantes

Lot 1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour

o La définition de programmes d'études comportant notamment:

- En phase étude préalable
 - l'élaboration d'un diagnostic,
 - l'élaboration de la synthèse croisée du diagnostic et sa diffusion,
 - la permanence des orientations techniques définies.
- En phase propositions d'aménagement, après validation du diagnostic
 - les propositions de programme d'aménagement, cahier des charges des espaces publics, illustrés par des documents graphiques conçus pour être aisément compris par un public non spécialiste,
 - Les documents graphiques nécessaires à la description du programme d'aménagement pourront être à l'échelle du 1/500° pour ce qui concerne les tracés en plan.

o L'élaboration des études préliminaires (EP) comportant notamment

- la rédaction d'une note explicative et descriptive accompagnée de propositions concernant les matériaux, les végétaux, le mobilier urbain et l'éclairage public,
- une estimation de l'enveloppe réservée aux travaux (+ ou – 20%),
- la recherche des réseaux aux fins de vérification de la faisabilité des dispositions proposées et schémas divers (1/200°, 1/500°),
- des plans divers (1/500°).
- un plan des emprises foncières

Lot 2 – mission de maîtrise d'œuvre consistant en :

- o L'élaboration d'avant-projets (AVP): après validation des études préliminaires par la Communauté Urbaine, le titulaire engagera la phase suivante consistant notamment en la production :
 - d'une notice explicative,
 - d'un ajustement de l'enveloppe réservée aux travaux (+ ou – 15 %),
 - de plans et illustrations nécessaires à la compréhension du projet (1/200).

Les marchés à bons de commande seront conclus pour une durée de 1 an à compter de leur date de notification et seront reconductibles pour trois périodes de 1 an.

Les montants minimum et maximum annuels respectifs de chaque lot sont :

- lot 1 : 80 000 € HT et 320 000 € HT.
- lot 2 : 40 000 € HT et 160 000 € HT

Les montants minimum et maximum pour la durée des marchés s'élèveront donc respectivement à :

- lot 1 : 320 000 € HT et 1 280 000 € HT.
- lot 2 : 160 000 € HT et 640 000 € HT

Compte tenu de ces montants la publicité se fera au niveau européen.

Les dépenses en résultant seront imputées selon le cas, dans le cadre des exercices concernés, aux budgets des différents programmes de voirie.

Le traitement du lot 1 s'inscrit classiquement dans les attributions de la Commission d'appel d'offres.

Celui du lot 2, s'agissant d'une mission de maîtrise d'œuvre, est soumis aux dispositions de l'article 24 du Code des marchés Publics qui prévoit que la commission d'appel d'offres sera composée comme un jury.

Celle-ci sera composée de la manière suivante :

Membres à voix délibératives

- Président

La commission composée comme un jury est présidée par M. le Président de la Commission permanente d'appels d'offres de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou son représentant.

- Les membres de la Commission d'appel d'offres de la Communauté Urbaine de Bordeaux désignés par le Conseil de Communauté

Membres à voix consultatives

(conformément au a du 4^ealinéa de l'article 74 III)

- Deux personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de l'appel d'offres et désignées par Monsieur le Président de la Commission composée en jury,

- Quatre personnalités ayant la même qualification ou la même expérience que les candidats et désignées par Monsieur le Président de la Commission composée en jury.

- Deux personnalités invitées conformément au II de l'article 24 du Code des Marchés Publics :

. Monsieur le Directeur de la DDCCRF ou son représentant,

. Monsieur le Receveur des finances de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou son représentant.

Aussi, considérant ces éléments, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir:

- approuver la composition de la Commission composée en jury,
- entériner les documents de la consultation,

et autoriser Monsieur le Président :

Pour le lot 1 :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre de l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'opérateurs économiques, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I. 1° alinéa ou 35- II. 3^{ème} alinéa dudit Code.

- à signer le marché à intervenir avec l'attributaire du lot 1,

Pour le lot 2 :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre de l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 74- III. 4^{ème} a), 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'opérateurs économiques, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I. 1° alinéa ou 35-II. 3^{ème} alinéa dudit Code

Pour les deux lots :

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 juillet 2008,

Pour expédition conforme,
P/ Le Président et par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 JUILLET 2008**

PUBLIÉ LE : 24 JUILLET 2008